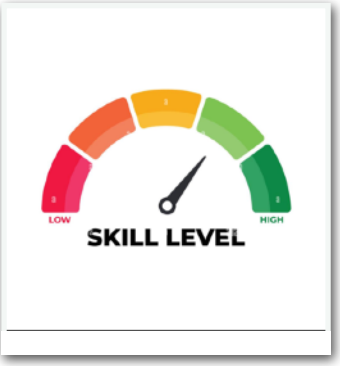


Synthèse des travaux sur l'évaluation en Arts Plastiques chez **Blaikie (2008)** et **Roegiers (2010)**

L'évaluation ne consiste pas seulement à attribuer une note. Elle vise à recueillir des informations pertinentes sur une production ou une compétence, puis à les comparer à des attentes explicites afin de prendre une décision justifiée. Cette démarche suppose donc de distinguer clairement les **objectifs**, les **critères**, les **indicateurs** et les **modalités de recueil des informations**.

1. Les critères d'évaluation

Un critère est une dimension générale permettant de juger la qualité d'une production ou le niveau de maîtrise d'une compétence. Il répond à la question : **« Sur quels aspects vais-je porter mon jugement ? »**

Les critères doivent être :

- pertinents par rapport à l'objectif visé ;
- suffisamment indépendants les uns des autres ;
- compréhensibles par les personnes évaluées ;
- observables à travers des productions ou des comportements ;
- en nombre limité afin de rendre l'évaluation lisible et réalisable ;
- éventuellement pondérés selon leur importance.

Roegiers souligne qu'il est préférable de retenir quelques critères essentiels plutôt qu'une longue liste qui rendrait l'évaluation trop complexe. Les critères peuvent être différenciés entre **critères minimaux**, indispensables pour considérer la compétence comme acquise, et **critères de perfectionnement**, qui permettent de distinguer les niveaux de qualité supérieure.

2. Les indicateurs

Les critères étant relativement abstraits, ils doivent être précisés par des **indicateurs**. Un indicateur est un élément concret et observable qui permet de vérifier si un critère est satisfait.

Critère	Indicateurs possibles
Pertinence	La réponse traite le sujet et respecte la consigne.
Correction	Les notions et les méthodes sont utilisées correctement.
Cohérence	Les idées sont organisées et ne se contredisent pas.
Complétude	Les principaux éléments attendus sont présents.
Qualité de la présentation	La production est lisible, structurée et correctement mise en forme.

La pertinence renvoie à l'adéquation de la production avec la situation, la correction à la maîtrise des concepts et des outils, la cohérence à l'organisation logique du raisonnement, et la complétude au caractère suffisamment développé de la réponse.

3. Les critères possibles selon les objectifs

Le choix des critères dépend de ce que l'on souhaite évaluer. Dans une évaluation de compétence, on peut notamment retenir :

- **la pertinence** : la réponse correspond-elle à la situation et à la consigne ?
- **la correction** : les connaissances, concepts et procédures sont-ils correctement mobilisés ?
- **la cohérence** : le raisonnement est-il logique et organisé ?
- **la complétude** : tous les éléments importants sont-ils pris en compte ?
- **l'autonomie** : l'apprenant réalise-t-il la tâche sans aide excessive ?
- **la maîtrise de la démarche** : les étapes de résolution sont-elles appropriées ?
- **la qualité de la communication** : les résultats sont-ils exprimés clairement ?
- **la créativité ou l'originalité** : la production propose-t-elle une réponse personnelle et pertinente ?

Attention Maé, cet item me semble aujourd'hui erroné et non efficient

- **la profondeur de l'analyse** : les arguments sont-ils développés et justifiés ?
- **l'utilité ou la faisabilité** : la solution proposée peut-elle être mise en œuvre ?

Tous ces critères ne doivent pas être retenus simultanément. Il convient de sélectionner ceux qui correspondent directement aux objectifs de l'activité.

4. Les apports de Blaikie

Dans une perspective méthodologique, Blaikie insiste sur la nécessité d'expliciter les choix qui fondent une démarche d'évaluation ou de recherche. Les critères doivent donc être construits en fonction de la question posée, du contexte et des informations disponibles. Une évaluation de qualité repose notamment sur :

- la clarté des objectifs ;
- la cohérence entre les objectifs, les tâches et les critères ;
- la validité des informations recueillies ;
- la fiabilité du jugement porté ;
- la transparence des procédures ;

- la possibilité de justifier la décision finale.

Ainsi, un critère n'est pertinent que s'il permet réellement d'observer la compétence ou la qualité recherchée. Il faut éviter les critères trop généraux, subjectifs ou sans rapport direct avec l'objectif.

5. Une démarche de construction

La construction d'une grille d'évaluation peut suivre les étapes suivantes :

1. Définir la compétence ou l'objectif à évaluer.
2. Identifier les dimensions essentielles de cette compétence.
3. Formuler un nombre limité de critères.
4. Déterminer des indicateurs observables pour chaque critère.
5. Définir les niveaux de maîtrise attendus.
6. Attribuer éventuellement une pondération aux critères.
7. Vérifier la cohérence et la lisibilité de la grille.
8. Utiliser les résultats pour prendre une décision et réguler les apprentissages.

Cette démarche articule le recueil d'informations, leur traitement et la décision d'évaluation, trois opérations essentielles du processus évaluatif.